



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ SUD)
Numéro de référence:	HPI20230707BIODIVERSITÉ
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230707BIODIVERSITÉ

Recrutement d’un Consultant-Expert international en économie pour conduire l’évaluation des dépenses publiques environnementales (PEER)

Date de publication de la Demande de Proposition :	12 aout 2023
Durée du contrat:	1 mois (20 jours)
Date limite de soumission des propositions :	16 novembre 2023 avant 16h00
Date limite de soumission des questions :	8 novembre 2023 avant 16h00
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I. Détails du projet**
- II. Contexte**
- III. Objectif de la consultation**
- IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques**
- V. Résultats attendus**
- VI. Méthodologie**
- VII. Coordination & appui**
- VIII. Qualifications requises**
- IX. Procédure de sélection et durée de la prestation**
- X. Livrables, calendrier et conditions de paiement**
- XI. Documents de candidature**
- XII. Normes & politiques de l'organisation**

I. Détails du projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

II. Contexte

Heifer International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif travaillant en Haïti avec une expérience de plus de vingt (20) ans dans le domaine de l'élevage et de l'agriculture dans le souci d'assurer de meilleures conditions de vie aux familles. La mission de Heifer International est de « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ». Une mobilisation d'efforts de l'organisation dans le département du sud se fait pour le projet d'*Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud)*. Le projet prévoit de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut et Corail-Anse à Veau) dans les départements Sud, Grand'Anse et Nippes.

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Haïti est l'un des pays de la caraïbe plus exposés au changement climatique, à la pollution et la perte de biodiversités bien que le pays soit un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Des zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; les ressources écosystémiques sont les moyens de subsistance de petits agriculteurs. La croissance démographique a amplifié les pressions sur les ressources faute de i) l'instabilité politique joint à la pauvreté, ii) un système public défaillant, dépendant de l'aide internationale, et iii) des limites d'opportunités économiques et de répartition de richesses. En conséquence les biens et services écosystémiques sont surexploités exposant les écosystèmes à la dégradation et la perte de biodiversité. Le recours aux pratiques non-durables de survie comme le braconnage et l'extraction

de bois accélèrent la perte de forêts et de biodiversités. Les écosystèmes dégradés entraînent la dégradation des conditions de vie, la diminution des rendements agricoles et la perte de résilience.

Le pays est signataire de la Convention de la CEE-ONU (ou Convention d'Espoo) sur l'ÉIE (1991) en vigueur en 1997 ainsi que la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et l'intégration de la biodiversité (1992). Les parties membres ont résolu de faire de l'Évaluation de l'Impact Environnemental (EIE) un mécanisme de mise en œuvre des projets pour s'aligner aux objectifs de développement durable.

Dans cette optique que Heifer Project international désire recruter un consultant international en économie pour conduire une évaluation des dépenses publiques environnementales (PEER). Ceci dans une perspective de mieux examiner les dépenses publiques en matière d'environnement et de fournir des recommandations sur la façon d'orienter les ressources publiques et privées dans la protection de la biodiversité d'une manière qui reflète également les besoins des communautés locales.

III. Objectif de la consultation

L'objectif principal de cette consultation est de conduire l'Examen des dépenses publiques environnementales (PEER).

IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant ou la firme travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées du projet et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Examiner l'affectation des ressources gouvernementales au sein des secteurs et entre eux, et/ou aux niveaux national et infranational du gouvernement ;
- Évaluer l'efficacité et l'efficacé de ces affectations dans le contexte du cadre et des priorités de la gestion environnementale ;
- Fournir des recommandations sur la façon de mieux investir les ressources publiques et privées dans la protection de l'environnement d'une manière qui reflète également les besoins des communautés locales ;
- Évaluer le déficit budgétaire pour la protection et la restauration des biodiversités et d'identifier les stratégies potentielles pour combler ce déficit afin qu'Haïti puisse rejoindre l'initiative BIOFIN pour les îles des Caraïbes ;
- Elaboration du module de conduite de l'examen PEER ;
- Enoncé de l'examen PEER ;
- Conduire l'atelier de validation du rapport pour les parties prenantes.

V. Resultats attendus

L'examen des dépenses environnementales est un champ dans l'EIE qui est un outil indispensable pour éclairer les administrations et les porteurs de projets sur les suites à donner à un projet vis à vis des enjeux environnementaux et sociaux. Les résultats recherchés pour l'évaluation des dépenses environnementales sont les suivants :

- Un processus plus systématique de mise en œuvre, de contrôle de qualité, de conformité et d'application devant renforcer, sur le long terme, les dépenses publiques pour la protection de la biodiversité ;
- Amélioration de la durabilité des activités du projet ;
- Une intégration continue des préoccupations liées à la BD dans les dépenses publiques, les futurs projets et initiatives en Haïti et l'alignement aux principes de développement durable ;
- Le développement de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) des politiques, des plans et des programmes ;
- Des liens plus étroits entre l'évaluation des dépenses environnementales publiques et les autres systèmes d'audit.

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer que la méthodologie permet de réellement prendre en compte les informations de terrain, les expériences des acteurs. Il privilégiera les techniques et instruments tels que les entretiens semi-directifs individuels et collectifs, les discussions thématiques avec les acteurs concernés. Le Consultant devra donc :

- Définir les critères d'analyse et de catégorisation ;
- Analyser l'origine des fonds pour les dépenses publiques environnementales ;
- Analyser l'intégration de l'examen des dépenses environnementales ;
- Analyser l'impact des dépenses publiques environnementales.

VII. Coordination et appui

Le Consultant réalisera la mission sous la supervision du Chef de Projet e à qui il remettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour examen et la version finale. Veuillez noter que le consultant ou la firme devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, photocopieur, voiture, etc.)

VIII. Qualification requise

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un moins une maîtrise et expertise dans l'Economie, Evaluation d'impact environnementale, finance publique, avec des expériences dans les domaines suivants : environnement, écologie, biodiversité et géographie économique ;
- Avoir au moins 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans la conduite de l'évaluation d'impact environnemental préférentiellement dans le champ PEER ;
- Une connaissance des procédures d'Heifer, PNUD et du FEM ;
- Une expérience antérieure avec les conventions pour la restauration d'écosystèmes et la biodiversité ;
- Avoir travaillé sur les domaines (biodiversité, changement climatique et gestion durable des terres) ;
- Être haïtien ou étranger avec des expériences internationales ;
- Avoir une bonne connaissance sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;
- Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale ;
- Disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles d'Haïti et de la Caraïbe ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française et anglaise (écrit, parlé et lu).

IX. Procédure de sélection et durée de la prestation

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

- a) La méthodologie proposée
 - Démarche technique et méthodologique (cohérence et raison d'être de la démarche) ;
 - Compréhension du mandat ;
 - Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des moyens, faisabilité, et cohérence du plan de travail ;
- b) Les compétences du consultant à la tâche :
 - Formation académique ;
 - Expérience générale ;
 - Expériences spécifiques.

X. Livrables, calendrier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale d'un (1) mois, à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport.

Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en trois versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, qui précise l'approche méthodologique et le processus de conduite, les phases et les acteurs clés à rencontrer	Au plus tard trois jours après la tenue de la rencontre de cadrage	20% du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Rapport intermédiaire	Dans un délai de trois semaines après la tenue de la rencontre de cadrage	40% du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Examen PEER		
Atelier de restitution	Dans un délai de trois semaines après la soumission du rapport préliminaire	40% du montant du contrat, après approbation du troisième livrable par le Client
Rapport final intégrant les lacunes, déficit budgétaire et recommandations pour les combler	Délai d'une semaine après l'atelier de restitution	

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via email) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Documents de candidature

Les candidats intéressés sont priés de postuler avec les documents suivants

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière
 - un budget libellé en US dollar.
4. Les documents légaux à jour
5. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 12.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI